

22 NOVEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 22^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2010 À 19 H 30 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 5
DONALD PILOTE	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

3944-11-2010**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que l'ordre du jour soit accepté comme suit:

ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- Renonciation à l'avis de convocation;
- Dépôt du rapport annuel du maire 2010;
- Désignation d'un représentant de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en vertu de l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation Territoriale Municipale*;
- Adjudication suite à un appel d'offres travaux de pavage et autorisation avenant numéro 1;
- Résultat d'appel d'offres pose et fournitures de bordures, adjudication de contrat;
- Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

3945-11-2010**Renonciation à l'avis de convocation**

Il est Proposé par le conseiller M. Mario Fortin APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE le conseil renonce par la présente à l'avis de convocation.

ADOPTÉE

3946-11-2010**Dépôt du rapport annuel du maire 2010**

ATTENDU Que conformément aux dispositions de l'article

955 du Code Municipal, le maire de la municipalité doit produire un rapport portant sur la situation financière de la municipalité;

ATTENDU Que le maire de la municipalité a déposé le rapport annuel portant sur les sujets suivants : les derniers états financiers, le dernier rapport du vérificateur, les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice courant, les orientations générales du prochain budget, des rémunérations et des allocations de dépenses dont bénéficient les élus municipaux et des principaux contrats conclus;

PAR CONSÉQUENT

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que le conseil approuve le rapport annuel du maire, déposé par le maire de la municipalité.

ADOPTÉE

3947-11-2010

Désignation d'un représentant de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon au sein de la MRC de Lac-St-Jean-Est en vertu de l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation Territoriale Municipale

ATTENDU QUE le maire de notre municipalité a été élu préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour 2010 et 2011;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

PAR CONSÉQUENT

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal désigne M. le conseiller Germain Lemay pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ce, pour la période de 1 an, jusqu'à décembre 2011 inclusivement.

ADOPTÉE

3948-11-2010

Adjudication suite à un appel d'offres – travaux de pavage et autorisation avenant numéro 1 – Hôtel-de-Ville, Ouellet, Principale

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres dans le cadre des travaux d'infrastructures pour les travaux de pavage, un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme, soit :

- Compagnie d'asphalte Ltée (CAL) : 257 650 \$

ATTENDU QUE cet appel d'offres n'incluait pas les travaux de pavage de la rue Principale;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Gaétan Bouchard, ingénieur de la firme Cégertec;

PAR CONSÉQUENT

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la présente octroie les travaux de pavage des rues Ouellet et Hôtel-de-Ville pour un montant initial du contrat de 257 650 \$ à laquelle une quantité de 2 800 m² devra être ajoutée pour la rue Principale pour un montant de 89 075 \$ qui portera le contrat octroyé excluant les taxes à 346 725 \$ à Compagnie d'asphalte Ltée (CAL).

ADOPTÉE

3949-11-2010 **Résultat d'appel d'offres pose et fournitures de bordures, adjudication de contrat**

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres dans le cadre des travaux d'infrastructure pour la fourniture et la pose de bordures, deux (2) entrepreneurs ont déposé des soumissions conformes soient :

Terrassement Jocelyn Fortin : 61 \$/mètre;
Lachance Asphalte (1987) inc. : 53,50 \$/mètre;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Lachance Asphalte (1987) inc.;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Gaétan Bouchard, ingénieur de la firme Cégertec;

PAR CONSÉQUENT

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le contrat de bordures soit octroyé à Lachance Asphalte (1987) inc.

ADOPTÉE

3950-11-2010 **Levée de la séance**

A 20 h l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin de lever la séance

André Paradis,
Maire

Rachel Bourget,
directrice générale et secrétaire-trésorière